

# Rentrée. Les syndicats s'inquiètent du flou qui entoure le protocole sanitaire

A l'aube de la rentrée, des questions subsistent concernant les consignes sanitaires. Gestion du seuil d'alerte, sorties scolaires ou encore la capacité à installer des purificateurs, les syndicats s'interrogent réclament des précisions.

Jeudi 2 septembre, les élèves retrouvent le chemin de l'école. Alors que l'éducation est largement bouleversée depuis 2020 et l'apparition du covid, cette rentrée 2021 ne déroge pas à la règle. Les consignes sanitaires sont encore vigueur et la vigilance règne. Surtout car des questions subsistent avec l'introduction du pass sanitaire et l'apparition du variant Delta.

## L'alerte au niveau deux

Les principaux syndicats de l'enseignement ont échangé avec le ministère de l'Éducation nationale, mardi 24 août. En préambule, la CGT Education salue « **le pas en arrière du ministère quant à l'éviction systématique des élèves non vaccinés d'une classe en cas de cas positif mais seulement ceux considérés comme cas contact** ». C'est bien là l'un des rares points qui satisfait les syndicats.

Pour cette rentrée, il a été décidé que le seuil d'alerte serait au niveau deux (sur quatre). Dans ses caractéristiques, on voit le port du masque obligatoire en intérieur, la limitation du brassage des élèves ou encore l'interdiction de sport de contact et en intérieur quand cela est possible.

« **Il n'existe aucun critère qui détermine le passage d'un niveau de mesures à un autre. Cette décision est donc prise uniquement en fonction de la volonté du ministre Blanquer** », souligne Sud Education, qui ajoute que ce niveau d'alerte ne tient pas compte des spécificités locales. Dans [l'Orne](#), le taux d'incidence est en baisse. A moins que des mesures puissent être prises par les préfets, pour adapter le seuil à la réalité locale, il est pour l'heure inenvisageable qu'il repasse au niveau un.

## Doute sur les sorties

Concernant la gestion des cas positifs, l'apparition d'un seul suffit pour faire fermer pendant sept jours une classe de maternelle ou de primaire. Au collège et au lycée, c'est l'élève qui sera isolé sept jours. La nouveauté, c'est que les enfants vaccinés en totalité ne seront pas contraints à l'isolement. Pour le SE-Unsa, « **il est surtout à souhaiter**

**que la couverture vaccinale limite de façon importante cette situation parce que beaucoup d'élèves seront vaccinés et que le virus circulera moins protégeant déjà les non-vaccinés également** ». Reste un problème qui se pose pour les collèges. En France, la vaccination est ouverte à partir de 12 ans. Sauf que les élèves qui rentrent en sixième ont 11 ans. Il est inévitable d'empêcher dans ces établissements qu'une grande partie ne soit pas vaccinée.

Les sorties scolaires constituent l'un des principaux points de tension. Dans les premières consignes transmises par le gouvernement, rien n'est prévu concernant l'organisation des sorties qui amènent les élèves à fréquenter cinémas, musées, piscines... Dans tous ces lieux, le pass sanitaire sera obligatoire pour les plus de 12 ans dès le 30 septembre. D'autant plus que les tests PCR ne seront plus une option puisqu'ils seront payants à la mi-octobre. Une élève qui souhaite partir en sortie devrait donc payer son test PCR ce qui irait à l'encontre de la gratuité du système éducatif français. Ce n'est évidemment pas une option mais au moment d'écrire ces lignes le gouvernement n'a pas éclairé sur les solutions proposées.

Cette communication de l'exécutif fait aussi grincer des dents. « **Les premières mesures concernant la rentrée ont été données dans le Journal du dimanche (JDD), via un article payant** », peste Alexandra Bajonic, secrétaire départementale du SNUipp-FSU de l'Orne. Un autre exemple des soucis des couacs de la communication concerne l'installation de détecteurs de CO2 et de purificateurs d'air. « **C'est préconisé d'en posséder mais on ne nous donne pas le budget pour en installer** », insiste la secrétaire du Snuipp-FSU. Ouvrir les fenêtres reste l'option privilégiée pour renouveler l'air dans les salles de classe. Enfin, quand la réalité du bâti le permet... et le temps dehors.

#### Manque de personnel

Le ministère de l'Education nationale recommande d'éviter le brassage d'élèves. Une question « corrélée à celle du nombre de personnels pour encadrer les élèves dans la période et notamment dans le premier degré en cas d'absence de personnels enseignants », pense la CGT. Là encore, les syndicats avancent que qu'il manque des postes pour pouvoir faire respecter convenablement ces recommandations.

Face à tout le flou qui entoure la rentrée, les syndicats mettent en avant la nécessité d'un plan d'investissement pour l'éducation. Un appel à la grève est d'ailleurs lancé pour jeudi 23 septembre.



La rentrée a lieu le jeudi 2 septembre (Image d'archives)